

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2

1. Présentation générale	2
Le gestionnaire	2
Identité de la structure	2
Capacité d'accueil	2
Le personnel	3
2. Modalités d'accueil	3
Modalités d'inscription	3
L'admission	3

PROJET SOCIAL

5

1. Caractéristiques de l'environnement	5
2. Intégration dans l'environnement et relations avec les organismes extérieurs	6

PROJET EDUCATIF

7

1. Activités, rythmes et espaces proposés	7
Jours et heures d'ouverture	7
Modalités d'organisation de la vie quotidienne	7
Temps essentiels de la journée	7
Espaces réservés aux différentes activités	8
Activités libres	8
Activités guidées	8
Activités festives	8
2. Place des familles et participation à la vie du multi-accueil	9
Le lien avec les familles	9
La période d'adaptation	9
3. Compétences professionnelles	10
Personnel - qualification, statut et nombre	10
Modalités de fonctionnement	10

1- PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1- Présentation générale

L'établissement d'accueil de jeunes enfants, géré par le CHU de Nantes, assure pendant la journée un accueil régulier et/ou occasionnel.

- **Le gestionnaire**

Le CHU de Nantes, établissement public de santé, prend en charge la gestion administrative du multi-accueil. Il est placé sous la responsabilité du Directeur Général.

Il se situe : 5, allée de l'île Gloriette
44 093 Nantes Cedex 1.
Numéro de téléphone : 02 40 08 71 08
Courriel : multiaccueil@chu-nantes.fr

- **Identité de la structure**

Les 3 crèches :

- **La crèche familiale**

- Directrice : Mme GACKOWSKI Dominique
54 route de saint Sébastien - 44093 NANTES cedex 1
Date d'ouverture : 01-02-1979

- **La crèche collective « Les petits martiens »**

- Directrice : Mme BARRETEAU Anne-France
Directrice adjointe : Mme LOPEZ Marie-Hélène
43 rue Fouré - 44093 NANTES Cedex 1
Date d'ouverture : 03-09-2001

- **La crèche collective « Les petits pirates »**

- Directrice : Mme BARAT Claudine
Directrice adjointe : Mme LE FEUVRE Laurence
52 route de saint Sébastien - 44093 NANTES Cedex 1
Date d'ouverture : 01-06-1977

- **Capacité d'accueil**

Le multi-accueil propose un accueil régulier et un accueil occasionnel (suppléance assurée par l'accueil collectif en cas d'absence d'une assistante maternelle). Il est ouvert aux enfants âgés de 2 mois à 4 ans ainsi qu'aux enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé jusqu'à cinq ans révolus.

Capacité d'accueil : 124 places se répartissant de la manière suivante :

- **34 places en crèche familiale**
- **90 places en crèches collectives dont :**
 - 50 places pour « Les Petits Martiens » et
 - 40 places pour « Les Petits Pirates »

- **Le personnel**

Madame BARRETEAU Anne-France, puéricultrice cadre de santé, est la responsable du multi-accueil. Elle est secondée par Madame BARAT Claudine, puéricultrice et directrice de la crèche des Petits Pirates, et Madame GACKOWSKI Dominique, éducatrice de jeunes enfants et directrice de la crèche familiale.

L'équipe du multi-accueil se compose :

- de puéricultrices,
- d'éducatrices de jeunes enfants,
- d'auxiliaires de puériculture,
- d'assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental 44 (service de Protection Maternelle et Infantile),
- d'agents de service hospitalier,
- d'une psychologue présente 1 journée par semaine,
- de deux pédiatres vacataires présents ½ journée par semaine.

L'ensemble de l'équipe contribue au bien-être et à l'éveil de l'enfant.

2- Modalités d'accueil

Le multi-accueil reçoit 70% d'enfants dont l'un des parents est rémunéré par le CHU de Nantes et 30% d'enfants dont les parents, domiciliés à Nantes, ne sont pas hospitaliers.

La structure peut accueillir des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, avec un revenu inférieur au montant du RSA ou du RSA majoré pour une personne isolée assumant la charge d'un enfant ou pour une femme enceinte isolée.

Le multi-accueil petite enfance du CHU de Nantes s'inspire des orientations retenues dans le schéma départemental de service aux familles, établi pour 2014-2017.

- **Modalités d'inscription**

La fiche de demande de pré-inscription au multi-accueil est à retirer auprès des bureaux du personnel de chaque site ou du bureau politique sociale, du CHU de Nantes, à partir du 6^{ème} mois de grossesse. Elle est également téléchargeable et imprimable sur les sites intranet (@RH - Thème 12.20) ou internet du CHU de Nantes (www.chu-nantes.fr).

Une demande d'inscription est valable pour une année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Une commission d'admission annuelle permet d'examiner en concertation les dossiers et de déterminer l'admission. En dehors de cette commission les demandes sont examinées en concertation par les directrices de crèches et la direction du personnel.

- **L'admission**

L'admission est définitive après l'avis favorable d'un pédiatre du multi-accueil et signature du contrat d'accueil. Elle est prononcée par le Directeur Général du CHU de Nantes ou son représentant.

PROJET SOCIAL

1- Caractéristiques de l'environnement

Le multi-accueil répond aux demandes des familles dont l'un des parents est rémunéré par le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes. Toutes les catégories socio-professionnelles des parents hospitaliers, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels, ont accès au multi-accueil.

Le multi-accueil doit faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés socio-économiques. La structure peut accueillir des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, avec un revenu inférieur au montant du RSA ou du RSA majoré pour une personne isolée assumant la charge d'un enfant ou pour une femme enceinte isolée.

Les demandes d'inscription enregistrées chaque année, émanant tant des familles hospitalières que des familles non hospitalières, sont toujours très nombreuses en sachant que les parents déposent des dossiers de demande d'inscription auprès de différents organismes d'accueil.

La population des enfants de moins de 3 ans des agents du CHU est d'environ 1 650 enfants. Chaque année nous recevons environ 250 demandes de places.

De toutes les enquêtes effectuées, il ressort que les parents privilégient une garde d'enfant à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail. Toutefois, compte tenu des difficultés pour trouver un mode de garde répondant aux exigences professionnelles de l'établissement, le multi-accueil trouve toute son utilité. Les enfants accueillis sont majoritairement nantais, représentant environ 64 % de l'effectif.

Parmi les demandes d'inscription d'enfants dont les parents, domiciliés, à Nantes, ne sont pas hospitaliers, sont examinées en priorité les demandes du personnel, de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO), de l'Établissement Français du Sang (EFS), et des établissements qui travaillent en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, puis celles des habitants du quartier et des parents présentant des horaires de travail atypiques.

Les directrices de crèche du multi-accueil et les agents du bureau de politique sociale veillent à accueillir et informer les familles hospitalières ou nantaises qui les sollicitent par téléphone et sur site, et à les orienter pour réaliser des démarches adaptées à leur besoin de garde d'enfants.

2- Intégration dans l'environnement et relations avec les organismes extérieurs

Le multi-accueil du Centre Hospitalier Universitaire s'inscrit dans le dispositif d'accueil de la petite enfance de la Ville de Nantes. Une convention est signée avec la Mairie de Nantes et permet la pré-inscription des familles sur le guichet unique accessible dans les e-démarches de la ville. L'attribution des places est réalisée lors de réunions de pré-instruction avec la Ville pour répondre aux demandes prioritaires (aides apportées aux familles en difficulté).

Par ailleurs, des réunions sont régulièrement organisées par la Municipalité pour les responsables d'Établissement d'accueil de jeunes enfants, sur des thèmes divers (gestion, management, questions spécifiques liées à la petite enfance...). Ce travail en réseau permet des échanges contribuant à l'amélioration de la gestion administrative et des pratiques professionnelles pour un service de meilleure qualité rendu aux familles.

Des relations professionnelles existent avec les services du Conseil Départemental de Loire Atlantique. Le multi-accueil fait l'objet de visites régulières du médecin responsable de la Protection Maternelle et Infantile.

Le multi-accueil est conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique. Cet organisme intervient en versant la prestation de service unique. Il met à disposition une conseillère technique avec qui la réflexion est menée pour définir les perspectives d'évolution.

PROJET EDUCATIF

Le multi-accueil répond aux choix prioritaires des parents en ce qui concerne le type d'accueil. Des passerelles sont possibles entre l'accueil collectif et l'accueil familial (raison médicale, absence de l'assistante maternelle ou demande des familles).

Les besoins individuels de chaque enfant sont repérés et les professionnels du multi-accueil cherchent à les respecter au mieux, compte tenu des impératifs horaires, particulièrement pour les parents exerçant en roulement variable.

1. Activités, rythmes et espaces proposés

• Jours et horaires d'ouverture

Les trois crèches sont ouvertes toute l'année du lundi au vendredi. Elles sont fermées les samedis, dimanches, jours fériés, ainsi que les ponts à titre dérogatoire.

La crèche familiale et la crèche collective Les Petits Martiens sont ouvertes de 7h30 à 19h30.

La crèche Les Petits Pirates est ouverte de 6h00 à 21h30.

• Modalités d'organisation de la vie quotidienne

Une période d'adaptation progressive est nécessaire à l'enfant pour s'approprier son nouveau lieu de vie. L'organisation de l'accueil de l'enfant est arrêtée avec la directrice.

Les enfants sont regroupés en unités de 20 enfants en moyenne, tous âges confondus. Ils restent au sein de cette unité, appelée aussi « section », tout au long de leur accueil.

Chaque enfant, dès son entrée, a une auxiliaire de puériculture référente.

Les repas sont assurés par le multi-accueil. En accueil collectif, ils sont fournis en liaison froide. En accueil familial, l'assistante maternelle assure deux repas par jour, au maximum, ou plus exceptionnellement.

Les habitudes de vie et le rythme de l'enfant sont respectés au regard des informations fournies par la famille.

• Temps essentiels de la journée

Les enfants ont la possibilité d'arriver et de partir à toute heure de la journée en fonction des heures de travail des familles. Leurs rythmes sont pris en compte et aménagés du fait des horaires de travail, décalés de leurs parents.

Voici quelques repères horaires :

- avant 7h30, possibilité de petit déjeuner à la crèche
- entre 9h30 et 11h30, activités d'éveil ou jeux libres organisés à l'intérieur ou à l'extérieur de la crèche
- entre 11h30 et 13h, organisation du déjeuner
- entre 12h30 et 15h30, temps de sieste sachant que la durée et la fréquence des couchers de l'enfant varie selon ses besoins
- 15h45, organisation du goûter
- entre 16h15 et 18h, temps d'activités libres ou organisées
- après 19h30, organisation du dîner.

- **Espaces réservés aux différentes activités**

Des espaces sont à disposition pour les jeux libres. D'autres sont prévus pour les activités symboliques, sensorielles, de manipulation. Une salle est prévue pour les jeux d'eau et une autre pour les jeux spécifiques (peinture...) ainsi que pour les activités audio-visuelles.

L'accueil familial dispose, en plus des espaces offerts par l'assistante maternelle à son domicile, de lieux d'éveil dans chacun des sites de l'accueil collectif.

- **Activités libres**

Dans chaque unité d'enfants, un aménagement de l'espace permet à l'enfant de jouer seul ou avec les autres enfants sans la participation dirigée de l'adulte mais avec son accompagnement :

- jeux favorisant l'imitation, l'expression et la communication,
- espace libres, marionnettes, jeux symboliques (dînettes, garages, constructions), livres, instruments de musique, structures motrices intérieures, piscine à balles,
- jardin mis à disposition des enfants avec aménagements spécifiques à leur âge, sous la surveillance des adultes.

- **Activités guidées**

Pour aider l'enfant à se repérer dans le temps, dans l'espace et avec les autres, des temps de regroupement sont mis en place à différents moments de la journée, autour du chant, du livre, de la marionnette, des comptines, du déguisement.

Ces activités sont proposées mais non imposées : elles intègrent la notion de plaisir.

- activités sensorielles favorisant la motricité fine : jeux d'eau avec pièce spécifique, peinture, pâte à modeler, pâte à sel, manipulation de matériaux, cuisine, musique, marionnettes, chants, expression corporelle, livres, jardinage avec dégustations de fruits et découvertes d'odeurs.
- activités motrices guidées : relaxation, parcours moteur,
- activités favorisant le développement cognitif : jeux d'emboîtement, d'encastrement, puzzles.

- **Activités festives**

Des fêtes sont organisées à l'occasion de certains événements du calendrier ou du rythme de la vie dans le multi-accueil. Elles peuvent être partagées avec les familles, avec des intervenants extérieurs. C'est le cas de l'anniversaire des enfants, du spectacle et goûter de Noël, du carnaval, de la fête de départ de la crèche...

Des sorties découvertes ont lieu en groupe, encadrées par un adulte pour deux enfants, et éventuellement des parents, dans les jardins et squares environnants, au marché, à la médiathèque, en musée. Une fois par an, une visite en ferme pédagogique est proposée aux enfants les plus grands.

L'accueil familial utilise les lieux d'accueil des crèches collectives pour des activités d'éveil. Le multi-accueil a un partenariat avec certaines bibliothèques et avec le Service de Prêt aux Collectivités (SPAC).

2. Place des familles et participation à la vie du multi-accueil

- **Le lien avec les familles**

Le choix de confier l'accueil de son ou ses enfants à l'une des crèches du multi-accueil suppose au préalable, d'établir un lien de confiance réciproque.

Pour constituer le dossier et organiser l'admission de l'enfant, la directrice de la crèche ou son adjointe propose de recevoir la famille en entretien. A partir des besoins exprimés, un contrat d'accueil fixant le nombre d'heures de présence réservées par mois est conclu entre la famille et la crèche pour une durée indéterminée.

A tout moment, les familles doivent se sentir autorisées à solliciter les directrices pour faire part de leur changement de besoin, de leurs nouvelles demandes et de leurs réflexions sur l'accueil de l'enfant. Au quotidien, les assistantes maternelles et les équipes de crèches collectives sont également à l'écoute des parents.

Les contacts directs sont privilégiés. Les échanges téléphoniques sont aussi très nombreux entre directrices et parents. Tout événement important survenant pendant l'accueil de l'enfant, fait l'objet d'une information sans délai par une directrice, à au moins un des parents.

Par ailleurs, tout au long de l'année, des informations sont transmises aux familles par courrier, mail ou via le tableau d'affichage dans les crèches collectives.

Des réunions d'information et d'échanges peuvent être organisées à l'initiative des familles ou des équipes dans le cadre du développement du projet pédagogique et social de l'établissement.

Pour un accueil personnalisé à chaque enfant, un temps de transmission entre les parents et les professionnels est prévu à l'arrivée et au départ de l'enfant.

Les parents sont informés des sorties programmées par la crèche, et leur participation à l'accompagnement est sollicitée, si besoin.

- **La période d'adaptation**

Pour permettre à l'enfant de s'habituer à son mode de garde, une période d'adaptation progressive est nécessaire et s'étend généralement sur une à deux semaines, par demi-séquences de présence. Ce temps essentiel est organisé par la directrice de la crèche, en lien avec l'assistante maternelle ou l'auxiliaire de puériculture référente de l'enfant. Un entretien préalable avec elle, sera l'occasion de mieux faire connaissance et d'échanger sur les habitudes de vie de l'enfant pour concrètement pouvoir l'accueillir dans sa singularité.

Une relation privilégiée est établie entre les parents et l'auxiliaire de puériculture référente en accueil collectif, ou l'assistante maternelle en accueil familial.

3. Compétences professionnelles

- **PERSONNEL - qualification, statut et nombre (ETP)**

Multi-Accueil :

Responsable Puéricultrice Cadre de Santé	0.40
Médecin pédiatre	0.20
Psychologue	0.20

Accueil familial :

« <u>La crèche familiale</u> »	Educatrice de Jeunes Enfants Directrice	1.00
	Assistants Maternelles	12.00

Accueil collectif :

« <u>Les Petits Martiens</u> » :	Puéricultrice Directrice	0.60
	Puéricultrice Directrice Adjointe	0.70
	Educatrice de Jeunes Enfants	2.70
	Auxiliaire de Puériculture	10.70
	Agent d'Entretien Spécialisé	1.20
« <u>Les Petits Pirates</u> » :	Puéricultrice Directrice	0.80
	Puéricultrice Directrice Adjointe	0.80
	Educatrice de Jeunes Enfants	1.80
	Auxiliaire de Puériculture	9.40
	Agent d'entretien Spécialisé	2.00

- **Modalités de fonctionnement**

Coordination interne et externe - Analyse des pratiques

La responsable du multi-accueil assure la coordination entre les trois crèches, sur deux sites. Elle collabore avec la Direction du Pôle Ressources humaines et articule plus particulièrement ses actions avec la responsable du bureau de politique sociale de l'établissement.

Elle anime des réunions bimestrielles entre directrices de crèches.

Chaque crèche établit son propre calendrier de réunions régulières : intra-section, intersections et entre éducatrices de jeunes enfants et puéricultrices. Annuellement, sont organisés des temps de travail (réunion et journée pédagogique) pour la réactualisation du projet pédagogique de chaque crèche et l'évaluation des pratiques professionnelles.

La psychologue est présente, une journée par semaine, sur l'ensemble du multi-accueil. Sa présence près des enfants en unité d'accueil comme au domicile des assistantes maternelles, permet un accompagnement des pratiques en proposant une autre réflexion d'équipe. Elle anime en effet, une réunion à tour de rôle avec les professionnels de chaque unité d'accueil et peut participer à des réunions de travail pédagogique. En plus des enfants et des équipes de crèche, elle est à disposition des familles.

En crèche familiale, une réunion trimestrielle est organisée pour réunir les assistantes maternelles.

Formations organisées dans le cadre de la formation continue

En lien avec les besoins exprimés par les professionnelles lors de leur entretien annuel de formation et des besoins identifiés par l'encadrement, des actions de formation collectives sont planifiées :

- Révision des gestes d'urgences chez l'enfant (formation interne, assurée par les pédiatres du multi-accueil)
- Prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques liés aux répétitions de portage des jeunes enfants).
- Prévention du risque incendie, exercice d'évacuation
- Thèmes divers : diététique, hygiène des locaux, démarche HACCP

Des formations externes individuelles sont aussi validées, centrées sur :

- Une meilleure connaissance du développement psychomoteur de l'enfant, son mode d'attachement, le repérage de l'autorité et des limites structurantes pour lui
- Un développement de compétences professionnelles dans le domaine de la musique, du chant, des comptines et marionnettes.

Accueil des stagiaires

Le multi-accueil est un lieu de stage pour les élèves et étudiants du pôle formation du Centre Hospitalier Universitaire ; il reçoit aussi des stagiaires des Ecoles d'Educateurs de Jeunes Enfants et différentes écoles de formation aux carrières sanitaires et sociales. Des stagiaires porteurs de handicap sont régulièrement accueillis. Tout au long de l'année universitaire, les équipes des deux crèches collectives accueillent de futures auxiliaires de puériculture, infirmières, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants. Un encadrement est proposé pour des stages d'observation à des élèves de troisième intéressés par le travail dans le domaine de la petite enfance.

Les familles sont informées de la présence des stagiaires.

Les directrices travaillent en partenariat avec les formateurs et participent aux concours d'entrée des instituts de formation.

Autres liens fonctionnels

En tant que services du CHU de Nantes, les trois crèches du multi-accueil de la petite enfance sont en interaction continue avec les services logistiques, techniques et de ressources humaines. A ce titre, elles bénéficient des outils institutionnels de gestion, pour assurer les missions confiées.